

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 27 juin 2023, à 17h45, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers, Luc Bélanger et Jacques Darche, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Bruno Gattuso.

Mesdames Roxanne Veilleux, directrice générale par intérim, directrice des affaires juridiques et greffière et Julie Lajeunesse-Brochu, adjointe à la direction générale, assistent également à cette séance.

Monsieur le maire, Claude Gauthier, est absent.

Madame la conseillère, Lucie Marchand, est absente.

La greffière fait la lecture de l’avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 26 juin 2023 et dont les points à l’ordre du jour sont les suivants :

LECTURE FAITE

- 1. Adoption de l’ordre du jour;
- 2. Règlement numéro 23-R-266 décrétant une dépense et un emprunt de deux millions cent sept mille dollars (2 107 000\$) pour l’acquisition de propriétés dans le cadre du projet de construction de la future école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu;
- 3. Période de questions;
- 4. Levée de l’assemblée.

23-06-188

RÉSOLUTION

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

23-06-189

RÉSOLUTION

2. RÈGLEMENT NUMÉRO 23-R-266 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS CENT SEPT MILLE DOLLARS (2 107 000\$) POUR L’ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA FUTURE ÉCOLE SECONDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RICHELIEU

CONSIDÉRANT

le projet de construction d’une nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu désire se prévaloir du pouvoir d’emprunt prévu à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT

qu’un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement a régulièrement été donné par Tania Ann Blanchette, conseillère, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement intitulé :

« Règlement numéro 23-R-266 décrétant une dépense et un emprunt de deux millions cent sept mille dollars (2 107 000\$) pour l'acquisition de propriétés dans le cadre du projet de construction de la future école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu ».

Adoptée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

23-06-190

RÉSOLUTION

8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 17h52.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.